

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 11-16/2025**

Objet : Acquisition auprès d'EPORA d'une maison située 57, rue de la Vallée cadastrée E428 et 430.

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-six mars à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – BARRE Damien.

Excusés : Néant

Absents : PHILIBERT Carine.

Procuration : Néant

Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

- ◆ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ◆ Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
- ◆ Vu la délibération n°50-2022 du 23 novembre 2022 approuvant l'avenant n°1 à la convention de veille foncière avec EPORA et Valence Romans Agglomération n°26E080,
- ◆ Vu la délibération n°43-2022 du 5 octobre 2022 portant acquisition d'une maison située 57, rue de la Vallée avec clause de substitution à l'EPORA,

Considérant que, la maison de village, dite Blanc, de 126 m² habitables sur trois niveaux avec garage non attenant dont l'ensemble est situé 57, rue de la Vallée – 26260 CLERIEUX et cadastré E 428 (maison) et E 430 (garage) a été acquise par EPORA dans un premier temps pour permettre à la commune une réflexion sur le devenir du bien en lien avec la réfection de la rue de la Vallée.

Considérant que, les études pour le réaménagement du cœur de bourg sont désormais terminées et ont conclu à la nécessité de démolir cette maison afin de valoriser l'aménagement de l'espace public. Que, les travaux doivent démarrer en 2025 et que la commune souhaite racheter le bien à l'EPORA afin de réaliser son projet.

Considérant, que la commune se charge directement de la démolition ainsi que des diagnostics préalables.

Considérant que, le prix de cession est fixé de manière contractuelle sur la base des dépenses engagées par l'EPORA sur l'opération pour l'acquisition du bien. Que, le montant dû par la commune est fixé à 170 524.38 € TTC (169 603.65 € HT).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir à l'EPORA et dans les conditions susmentionnées la maison située 57, rue de la Vallée – 26260 CLERIEUX pour un montant total de 170 524.38 euros TTC (169 603.65 euros HT).

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les diligences nécessaires pour aboutir

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du conseil municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 27 mars 2025

Le Maire
Fabrice LARUE



Le secrétaire de séance
Jean-Marie WOZNIAK

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le 27/03/2025
ID : 026-212600969-20250326-D16_2025-DE